

Dossier d'inscription

Prix littéraire S-prixCritik 2026-2027

Association S-prixCritik

Lycée La Mare Carrée

Rue de la Mare Carrée

77550 Moissy-Cramayel



Sommaire :

Bulletin d'inscription p. 1

Règlement intérieur p. 2-3

Convention de partenariat p. 4

A RENVoyer SIGNÉ PAR MAIL À

SPRIXCRITIK@GMAIL.COM

Bulletin d'inscription

Prix S-prixCritiK

2026-2027

Nom de l'établissement :

Nom et fonction du coordinateur du prix dans l'établissement :

Adresse E-mail du coordinateur :

Classes ou groupes participants :

Dénomination de la classe	Effectif de la classe	Professeur de lettres

Montant de l'inscription pour l'établissement :

Nombre de classes ou groupes

..... x 55 € = €

Total = €

Établissement payeur de l'inscription :

Adresse de facturation :

Code postal : Ville :

Courriel de l'organisme payeur :

☐ Règlement par chèque à l'ordre de SprixCritiK

☐ Règlement par virement administratif :

Caisse d'Epargne ILE DE FRANCE
IBAN : FR76 1751 5900 0008 0344 3866 233
BIC : C E P A F R P P 7 5 1

Ce présent bulletin d'inscription donne droit à l'envoi d'1 lot (par groupe ou classe) de livres de la sélection par le libraire partenaire. Tout autre lot devra être commandé par l'établissement par ailleurs.

**Le bulletin d'inscription et le bon de commande sont à renvoyer de préférence par mail à l'adresse :
sprixcritik@gmail.com**

**Ou par courrier (paiement par chèque) à Association S-prixCritiK
Lycée La Mare Carrée
Rue de la Mare Carrée
77550 Moissy-Cramayel**

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement du prix S-prixCritiK :

À, le

Signature du chef d'établissement et tampon de l'établissement :

Règlement du prix *S-prixCritiK*

Le prix S-prixCritiK est un prix littéraire destiné aux élèves de 3^{ème}, 2^{nde} générale et 1^{ère} du territoire de Grand Paris Sud et de communes voisines.

Les participants et l'inscription :

- Deux types de structures peuvent participer à ce prix littéraire : les établissements scolaires et les bibliothèques municipales.
- Le montant de l'inscription a été fixé à 55€ par classe pour l'année scolaire (un petit groupe d'élèves issus de plusieurs classes est considéré comme une seule classe).
- Aucune classe non inscrite ne peut participer au vote ni bénéficier des activités du prix (par exemple, une rencontre avec un auteur dans la même journée qu'une classe inscrite)
- Le montant de l'inscription pour les médiathèques est fixé à 55€. Il leur appartient d'organiser toute activité autour du prix et de faire voter leurs lecteurs adolescents.

Les objectifs :

- Faire lire !
- Faire lire les adolescents non lecteurs mais aussi les adolescents qui ont un peu décroché faute de sollicitations, d'offres de lecture adaptées à leurs envies.
- Faire lire des livres pour le plaisir.
- Faire lire des livres récemment publiés en édition jeunesse et adulte pour cette tranche d'âge pour montrer le monde de la littérature comme un monde vivant.
- Au-delà de la lecture, provoquer des rencontres avec les auteurs.
- Faire découvrir des genres littéraires différents.
- Permettre aux adolescents d'affirmer et de défendre leurs goûts en matière de livres.
- Favoriser les discussions, expressions de toutes sortes et les rencontres autour de la lecture et des goûts de lecture.
- Favoriser le partenariat entre les établissements scolaires et les médiathèques.
- Favoriser la fréquentation des lieux de lecture publics en familiarisant les élèves avec les lieux et les personnels.
- Renforcer l'identité du Grand Paris Sud et les liens entre nos communes.

Les activités, le déroulement du prix :

- Durant l'année de préparation, des comités de lecture, regroupant des Professeurs Documentalistes, des Bibliothécaires, des Professeurs de Français, et peut-être des adolescents, se réunissent pour établir une liste de 8 livres qui constitueront la sélection de l'année suivante. Cette sélection doit répondre à différents critères :
 - Littérature jeunesse et adulte
 - Littérature de préférence francophone
 - Des romans ou des nouvelles
 - Des livres récents (moins de 3 ans lors de la remise du prix. Ex : pour le prix 2026-2027 livres parus à partir de novembre 2025)
 - Des genres variés : policier, fantastique, psychologique, science-fiction, etc.
- Les comités se réunissent selon leurs disponibilités jusqu'au mois de janvier pour proposer 5 titres dont 1 titre de littérature adulte. Cette présélection sera lue par l'intégralité des comités pour choisir lors d'un vote collégial au mois de mai, la sélection de 8 livres qui constituera l'édition de l'année suivante.

Au cours de l'année scolaire, différentes activités peuvent être réalisées dans les classes.

Celles dont l'organisation est du ressort des Professeurs Documentalistes, Bibliothécaires, Professeurs :

- Présentation de la sélection sous diverses formes
- Lectures à voix haute
- Rencontres de lecteurs, débats, discussions autour des lectures

- Quiz autour des lectures
- Transpositions de lectures au travers d'activités artistiques : arts plastiques, théâtre, etc.
- Réinvestissements disciplinaires des lectures, rencontres (en histoire, sciences, etc.)

Les rencontres avec les auteurs :

L'association se charge d'organiser les rencontres avec les auteurs : dates, classes visitées par les auteurs, dans le souci de ne léser aucun groupe inscrit.

Les visites d'auteurs organisées par l'association sont prioritaires sur des rencontres financées et organisées par les médiathèques. Dans l'intérêt de tous, il est nécessaire que les différents partenaires communiquent entre eux.

Le tarif par groupe ou classe est de 250€. Une offre Pass Culture de 120€ (prise en charge par l'association de 50% du prix de la rencontre) sera publiée pour chaque établissement une fois que les conditions de la rencontre auront été établies. Si la rencontre est annulée par la faute de l'auteur, ou d'éléments extérieurs empêchant sa venue (ex : grève de transports, maladie, ...) l'offre Pass culture serait annulée (l'auteur n'est dans ce cas pas rétribué par l'association). Si la rencontre est annulée du fait de l'établissement et si l'association n'a pas été prévenue de cette annulation au minimum 1 mois à l'avance, l'offre serait maintenue.

Le recueil des votes des jurés a lieu en mai. Le système de vote vise à ne léser aucun lecteur engagé dans le prix quel que soit le nombre de livres qu'il a lus, de 1 à 8. Il ne lèse pas non plus les auteurs dont le livre aurait été peu lu.

Chaque juré attribue une note de 1 à 5.

- 5 = j'ai adoré
- 4 = j'ai aimé
- 3 = bof, je n'ai pas spécialement aimé
- 2 = je n'ai pas aimé
- 1 = je n'ai pas du tout aimé.

Une note moyenne est calculée pour chaque livre, résultant du total des points attribués divisé par le nombre de fois où le livre a été lu.

En fin d'année scolaire, des cérémonies de clôture du prix sont organisées dans chaque groupe de commune par les comités. Ce sont des moments de fête et de récompense pour tous les participants. Il s'agit de mettre en valeur tout le travail des élèves fait à partir de leurs lectures et de lancer le prix de l'année suivante.

Partenariat entre établissements scolaires et médiathèques

En conclusion, il est souhaitable qu'un partenariat s'instaure et se développe entre les établissements scolaires et les médiathèques. Les différentes activités présentées plus haut peuvent être envisagées en collaboration entre les Professeurs Documentalistes, Professeurs de Français et Bibliothécaires dans l'un ou l'autre des lieux pour faire vivre ce prix.

Engagement :

En contrepartie de l'inscription, les professeurs documentalistes et/ ou les professeurs de français,

- s'engagent à respecter ce règlement
- S'engagent à participer activement au prix : 3 réunions dans l'année (ou présence d'un représentant de l'établissement), participation au comité lecture, communication de l'organisation de la rencontre avec l'auteur, envoi des votes et des bilans.
- Faire participer ses classes ou groupes au vote final selon les modalités prévues ci-dessus.

Les établissements et structures inscrites :

- S'engagent à signer en 2 exemplaires la convention ci-jointe.

Signature professeur-documentaliste :

Signature chef d'établissement :

CONVENTION DE PARTENARIAT

Dans la cadre de l'inscription au prix littéraire S-PrixCritik

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

(nom et adresse complète de l'établissement) représenté par....., en qualité de.....

D'UNE PART

ET

S-prixCritik (Association à but non lucratif) SIRET : 478 647 407 00020

Non assujettie à la TVA

D'AUTRE PART

PREAMBULE :

Le prix S-prixCritik est un prix littéraire destiné aux élèves de 3e, 2nde générale et 1re du territoire de Grand Paris Sud et de communes voisines.

L'objectif est de favoriser l'accès des élèves à la culture, de faire vivre la littérature contemporaine et de faire naître les partenariats entre les établissements scolaires et les médiathèques.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Art 1 : La participation à ce prix littéraire est conditionnée par une inscription dont le montant est fixé à 55.00 € TTC par classe pour l'année scolaire 2026-2027 (un petit groupe d'élèves issus de plusieurs classes étant considéré comme une seule classe).

Suite à l'inscription, l'établissement reçoit un lot de livres par classe inscrite (2 lots pour les collèges).

Art 2 : Au cours de l'année scolaire, différentes activités peuvent être réalisées dans les classes. Celles dont l'organisation est du ressort des Professeurs Documentalistes, Bibliothécaires, Professeurs sont: présentation de la sélection sous diverses formes, lectures à voix haute, rencontres de lecteurs, débats, discussions autour des lectures, quiz autour des lectures, transpositions de lectures au travers d'activités artistiques : arts plastiques, théâtre, etc..., réinvestissements disciplinaires des lectures, rencontres (en histoire, sciences, etc...).

Art 3 : Au cours de l'année scolaire, trois réunions d'harmonisation sont organisées (septembre, janvier, mai). Chaque établissement s'engage à faciliter la venue d'au moins une personne impliquée dans le prix à chacune de ces réunions.

Art 4 : L'établissement met à disposition ses locaux pour accueillir un auteur de la sélection, ou s'engage à organiser une sortie pour la(es) classe(s) inscrite(s) dans la médiathèque partenaire de son territoire. L'accueil de l'auteur est réalisé par l'équipe de l'établissement (aller chercher et raccompagner l'auteur dans la gare la plus proche ou l'établissement où se déroule son autre rencontre, lui offrir un café d'accueil, une bouteille d'eau). Cette rencontre organisée par l'association aura lieu durant l'année scolaire selon un calendrier convenu de part et d'autre.

Une offre Pass culture d'un montant de 120 € TTC est demandée. Le règlement intérieur ci-joint précise les conditions en cas d'annulation de part ou d'autre.

Art 5 : Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales particulières du présent contrat qu'elles acceptent et s'obligent à exécuter.

Fait en 2 exemplaires

Fait à....., le.....

L'Association S-prixCritik

(l'établissement)

CONVENTION DE PARTENARIAT – MÉDIATHÈQUE

Dans la cadre de l'inscription au prix littéraire S-PrixCritik

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

(nom et adresse complète de la médiathèque) représenté par....., en qualité de.....

D'UNE PART

ET

S-prixCritik (Association à but non lucratif) SIRET : 478 647 407 00020

Non assujettie à la TVA

D'AUTRE PART

PREAMBULE :

Le prix S-prixCritik est un prix littéraire destiné aux élèves de 3e, 2nde générale et 1re du territoire de Grand Paris Sud et de communes voisines.

L'objectif est de favoriser l'accès des élèves à la culture, de faire vivre la littérature contemporaine et de faire naître les partenariats entre les établissements scolaires et les médiathèques.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Art 1 : La participation à ce prix littéraire est conditionnée par une inscription dont le montant est fixé à 55.00 € pour l'année scolaire 2026-2027.

Art 2 : Au cours de l'année scolaire, différentes activités peuvent être réalisées avec les élèves de l'établissement partenaire. Celles dont l'organisation est du ressort des Professeurs Documentalistes, Bibliothécaires, Professeurs sont: présentation de la sélection sous diverses formes, lectures à voix haute, rencontres de lecteurs, débats, discussions autour des lectures, quiz autour des lectures, transpositions de lectures au travers d'activités artistiques : arts plastiques, théâtre, etc..., réinvestissements disciplinaires des lectures, rencontres (en histoire, sciences, etc...).

Art 3 : Au cours de l'année scolaire, trois réunions d'harmonisation sont organisées (septembre, janvier, mai). Chaque établissement s'engage à faciliter la venue d'au moins une personne impliquée dans le prix à chacune de ces réunions.

Art 4 : La rencontre avec un des auteurs de la sélection peut se dérouler dans l'établissement scolaire partenaire ou dans la médiathèque qui s'engage alors à accueillir aussi les élèves et les professeurs pour cet événement. L'accueil de l'auteur est réalisé par l'équipe de l'établissement d'accueil (aller chercher et raccompagner l'auteur dans la gare la plus proche ou l'établissement où se déroule son autre rencontre, lui offrir un café d'accueil, une bouteille d'eau).

Le règlement intérieur ci-joint précise les conditions en cas d'annulation de part ou d'autre.

Art 5 : Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales particulières du présent contrat qu'elles acceptent et s'obligent à exécuter.

Fait en 2 exemplaires

Fait à....., le.....

L'Association S-prixCritik

(la médiathèque)